

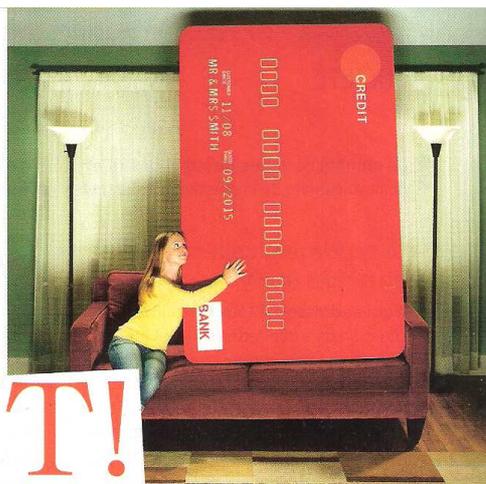
LE BONHEUR EST DANS HALTE AU SUREN



455 000

C'EST LE NOMBRE DE CONTRATS DE CRÉDIT DÉFAILLANTS, NON RÉGULARISÉS FIN OCTOBRE 2010. UNE AUGMENTATION DE PLUS DE 11 % DEPUIS 2007, UN RECORD HISTORIQUE. EN CAUSE, LA CRISE. SEULE UNE AMÉLIORATION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE POURRAIT PERMETTRE UN RECUIL DES DÉFAUTS DE PAIEMENT.

LE SURENDETTEMENT EXPLOSE EN BELGIQUE. **LA CRISE NOUS FORCE À MULTIPLIER LES DETTES** POUR FAIRE FACE AUX SIMPLES DÉPENSES DU QUOTIDIEN. PAS DE PANIQUE, DES SOLUTIONS EXISTENT... Texte Myriam Berghe/ Photos Corbis



LE PRÊT? DETTEMENT!

Il n'y a pas si longtemps, on multipliait les crédits pour s'offrir le superflu, des vacances de rêve, une voiture full options ou un home cinéma dernier cri. La crise économique a modifié la donne. Aujourd'hui, on s'endette pour pouvoir acquitter le loyer, les factures énergétiques, les soins médicaux, les frais scolaires... Et lorsqu'on ne parvient plus à faire face aux remboursements, le constat est sans appel, on a franchi la ligne jaune; il devient alors urgent de réagir avant d'être plongé dans une situation inextricable.

Même si les problèmes financiers restent un sujet tabou, il est essentiel de surmonter la honte et le sentiment de culpabilité pour oser franchir la porte d'un service de médiation de dettes. On vous y accueillera, non pas pour vous juger ou vous accabler davantage, mais pour trouver des solutions. Lesquelles?

La médiation de dettes non judiciaire

A qui s'adresse-t-elle? Aux personnes empêtrées dans une situation d'endettement problématique ou de surendettement.

Quels sont les intervenants? Un médiateur de dettes à choisir parmi les auxiliaires de justice (avocats, notaires, huissiers de justice) ou, le plus souvent, au sein d'une institution publique (CPAS, planning familial...) ou privée agréé par les Communautés ou les Régions.

Quelle est sa mission? Il conseille la personne qui le consulte, établit avec elle un budget, analyse sa situation financière et la légalité des sommes qui lui sont réclamées et, dans la mesure du possible, négocie un plan d'apurement de dettes.

Quelle est la durée de la procédure? Le contenu et la durée sont définis librement, dans la mesure où chacun, le surendetté comme ses créanciers, marque son accord. La période de remboursement est déterminée au cas par cas, en fonction

CREDIT REVOLVING, UN REVOLVER SUR LA TEMPE?

«Besoin d'argent rapidement?», «Argent sans banque en 48 h», «Une réserve d'argent disponible à tout instant»... Bien sûr, les slogans sont alléchants. Mais en contractant un crédit revolving, dans quoi s'embarque-t-on réellement? Le crédit revolving est un crédit renouvelable qui met à disposition une réserve d'argent utilisable à tout moment, sans justification, et reconstituée au fur et à mesure des remboursements. C'est la formule la plus souple... qui s'apparente pourtant à un puits sans fond. Le piège: des taux d'intérêts variables et plus élevés que dans d'autres types de prêts. Dès qu'une partie de l'argent est remboursée, on est tenté de se servir à nouveau dans la réserve et les mensualités, en général assez modestes, servent essentiellement à payer les intérêts. On risque ainsi de ne jamais en voir la fin ou de devoir contracter un nouveau crédit pour rembourser le premier, les intérêts n'en finissant pas de s'accumuler, c'est la porte ouverte au surendettement.



LE PROFIL DU SURENDETTÉ

Il a été réalisé selon une enquête de l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement sur base de 2 639 dossiers traités par les Services de Médiation de Dettes (SMD).

> **SEXE** 47,1 % d'hommes, 52,9 % de femmes. La proportion des femmes surendettées serait donc supérieure à celle des hommes, dans la mesure où elles représentent principalement les familles monoparentales.

> **ÂGE MOYEN** 44 ans.

> **SITUATION FAMILIALE** Isolé, avec ou sans enfant.

> **SITUATION PROFESSIONNELLE** 62 % des demandeurs sont sans activité professionnelle ou en recherche d'emploi. Il est significatif de constater que

la proportion de retraités ne cesse de croître depuis 2007.

> **LOGEMENT** 77,3 % sont locataires. La moyenne des coûts mensuels du logement des personnes consultant les SMD est de 422,50 €.

> **RESSOURCES FINANCIÈRES** 75,7 % disposent de revenus de remplacement (allocations de chômage et indemnités versés par l'Assurance-Maladie). Les ménages consultant les SMD disposent en moyenne de revenus totaux mensuels de 1 395 €. Depuis 2007, la proportion de ménages à plus hauts revenus (au-delà de 1 500 € mensuels) est en augmentation.

V du nombre de dettes, de leur montant et de la solvabilité de la personne concernée.

Le règlement collectif de dettes (RCD)

A qui s'adresse-t-il? Aux personnes en situation de surendettement, qui ne sont pas ou plus commerçantes et qui, manifestement, n'ont pas organisé leur insolvabilité.

Quels sont les intervenants? Il s'agit d'une procédure judiciaire, c'est donc un juge qui désignera un médiateur de dettes parmi les auxiliaires de justice ou les institutions.

Quelle est sa mission? Il établit le budget de la personne qui le contacte, consulte la Centrale des Crédits aux Particuliers et le fichier central des avis de saisie, reçoit les déclarations de créance et tente d'établir un projet de plan de règlement collectif qu'il soumettra à l'accord de la personne concernée et de ses créanciers et fera homologuer par le juge.

Quelle est la durée de la procédure? Elle est définie librement mais doit demeurer raisonnable et ne pas dépasser 10 ans.

Quels sont ses avantages? Les voies

d'exécution forcées, telles que les saisies, sont paralysées, le cours des intérêts est suspendu, les revenus de la personne concernée sont perçus exclusivement par le médiateur de dettes qui veillera à en mettre une partie à sa disposition pour les charges courantes et à conserver le reste pour le remboursement des créanciers, la personne concernée ne peut plus contracter de nouvelles dettes ni vendre ses biens sans autorisation du juge.

Et si la médiation n'aboutit pas?

Si aucun projet de plan n'a pu être négocié par le médiateur de dettes, le juge peut imposer un plan de règlement collectif dont le contenu et la durée sont encadrés par la loi. Il existe 3 sortes de plans judiciaires soumis à certaines conditions:

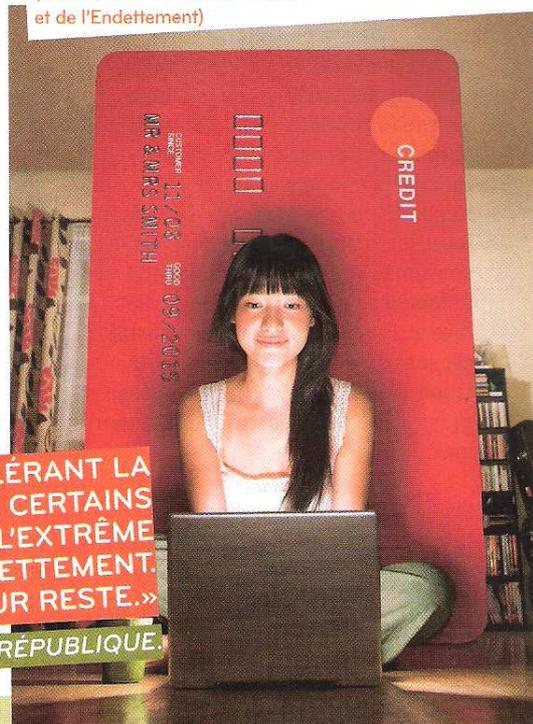
- > Un plan avec abandon des intérêts et des frais dus aux créanciers
- > Un plan avec abandon des intérêts, des frais et une partie du principal de la somme due aux créanciers
- > Un plan avec abandon de toute somme due aux créanciers, lesquels ne seront pas remboursés.

Attention, certaines dettes ne peuvent pas être «abandonnées». ■

SE SOIGNER. CA N'A PAS DE PRIX?

6 BELGES SUR 10 avouent renoncer à consulter un spécialiste en raison du coût des honoraires. 95 % des ménages ayant recours aux services de médiation de dettes wallons le font pour des dettes «hors crédit», liées à la vie courante. En tête de liste: les soins de santé pour 56,4 % des dossiers, avec un montant moyen de 1 138 €.

(Source: Observatoire du Crédit et de l'Endettement)



«VOUS OUBLIEZ TOUS LES SURENDETTÉS NON IDENTIFIÉS, GALÉRANT LA PLUPART DEPUIS DES MOIS, VOIRE DES ANNÉES EN CACHETTE. CERTAINS PAR HONTE, D'AUTRES PAR MANQUE DE COURAGE REPOUSSENT L'EXTRÊME ET HUMILIANTE DÉCISION DE DÉPOSER UN DOSSIER DE SURENDETTÉMENT. C'EST POURTANT LA SEULE SOLUTION QU'IL LEUR RESTE.»

GEORGES KRAUSZ, LES GUEUX DE LA RÉPUBLIQUE.

TÉMOIGNAGE

ARLETTE, 48 ANS, EMPLOYÉE ADMINISTRATIVE AU CHÔMAGE

Divorcée, je vis avec ma fille, étudiante en 3^e année de dentisterie. En 2009, l'entreprise qui m'employait a fait faillite et je me suis retrouvée au chômage, à 46 ans. J'avais des crédits en cours pour la voiture et les frais liés aux études de ma fille. J'ai eu le tort de ne pas anticiper les problèmes, de ne pas réduire notre train de vie, nous sommes parties en vacances comme d'habitude et j'ai acheté un nouvel ordinateur, rien d'exceptionnel en somme, sauf que j'ai continué à accumuler les crédits, c'est si facile, chaque mois, je recevais une proposition attrayante pour creuser le trou un peu plus profondément encore. En un clic, mon compte en banque était approvisionné. Je me disais que je rembourserais dès que j'aurais retrouvé un job. En un an seulement, ma situation financière s'est considérablement dégradée. Mon taux de surendettement atteignait 70 % de mes revenus et je n'avais toujours aucune perspective d'emploi. Je ne dormais plus, j'étais en stress permanent. Une amie m'a convaincue de déposer un dossier de surendettement. Je n'avais plus le choix. J'ai ravalé ma fierté et poussé la porte du CPAS pour entreprendre une médiation de dettes avant qu'il ne soit trop tard. C'est ce qui m'a sauvée. Le quotidien reste difficile, plus question de gaspiller la nourriture ou de s'offrir une virée shopping, mais j'ai retrouvé le sommeil, je sais que je finirai par m'en sortir.

POUR ALLER PLUS LOIN

UN SITE www.observatoire-credit.be.

Pour trouver toutes les adresses des services de médiation de dettes.

UN LIVRE *Ces vies en faillite: le surendettement des ménages en Belgique*, Olivier Bailly, La Renaissance du Livre, 2011, 14 €. Un document reprenant des interviews d'experts, des reportages en immersion auprès de personnes surendettées et de services d'aide et une enquête «undercover» auprès d'organismes prêteurs.

UN FILM *Une vie meilleure*, de Cédric Kahn, avec Guillaume Canet et Leïla Bekhti, l'histoire d'un couple de jeunes entrepreneurs, entraîné dans la spirale infernale du surendettement, actuellement au cinéma.

Merci à Monsieur Denis Martens, directeur de l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement pour sa précieuse collaboration.